Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communications officielles

No 3 – 2019

29 mars 2019

Décisions du Comité central en matière pénale

Conformément à l'art. 5 du Règlement des amendes de l'AFBJ, le Comité central décide de manière définitive pour tous les cas qui ne sont pas prévus dans le règlement précité et en application dudit règlement. En conséquence, le Comité central a pris les décisions suivantes sur proposition de la Commission disciplinaire:

FC Courtedoux: le match FC Courtedoux – FC Bure des seniors 30+ du 26.10.2018 n'a pas été disputé d'entente entre les responsables des deux clubs, le match a malgré tout été annoncé comme match joué. La Commission disciplinaire a déclaré un forfait contre les deux équipes pour le match précité et elle a infligé une amende de Fr. 450.- aux deux clubs. Le responsable fautif du club (président et entraîneur) est boycotté pour une période de 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 21.02.2020, cette sanction est assortie d'une amende de Fr. 1'000.-. Durant cette période, il lui est interdit d'assumer une fonction en rapport avec le football.

FC Bure: le match FC Courtedoux – FC Bure des seniors 30+ du 26.10.2018 n'a pas été disputé d'entente entre les responsables des deux clubs, le match a malgré tout été annoncé comme match joué. La Commission disciplinaire a déclaré un forfait contre les deux équipes pour le match précité et elle a infligé une amende de Fr. 450.- aux deux clubs. L'entraîneur fautif du club est boycotté pour une période de six mois, soit jusqu'au 21.08.2019, cette sanction est assortie d'une amende de Fr. 500.-. Durant cette période, il lui interdit d'assumer une fonction en rapport avec le football.

Décisions de la Commission de recours

FC Diaspora 2014: le match de 3e ligue FC Bure-FC Diaspora 2014 du 10.10.2018 a dû être arrêté à la suite d'une grave blessure subie par un joueur du FC Bure. Le match a été fixé à une nouvelle date par La Commission de jeu afin qu'il soit rejoué. Contre cette nouvelle fixation du match, le FC Diaspora a fait recours. La Commission de recours a refusé le recours contre le match à rejouer. Le match doit être rejoué.

FC Haute-Ajoie: suite à des injures grossières envers l'ARB par un fonctionnaire de club lors du match de 3e ligue FC Haute-Ajoie – FC Porrentruy du 23.08.2018, le club a écopé d'une amende de Fr. 300.-. La Commission de recours a refusé le recours et confirmé l'amende.

Communications de la Commission de jeu

Exigences pour la promotion en 2e ligue interrégionale

La Ligue Amateur (LA) édicte des directives relatives aux terrains de jeu à l'adresse des clubs participant au championnat de 2e ligue régionale ayant des équipes pouvant prétende à une promotion. Les terrains de jeu de la 2e ligue interrégionale doivent correspondre aux Directives pour la construction de terrains de football de la Commission des terrains de jeu de l'ASF. Il s'agit de tenir compte des points suivants:

- Le terrain de jeu doit posséder les dimensions de 100 x 64 mètres.
- L'espace de sécurité doit être de 3m de tous les côtés du terrain.
- La surface technique doit être marquée dans la zone autour du banc réservé aux joueurs-remplaçants.
- La zone des spectateurs doit être séparée de tous les côtés du terrain de jeu par une barrière de 1.10 m de haut.

La Commission de jeu de la LA peut fixer des exceptions ou des réglementations transitoires en cas de demande fondée. Le Comité de la Ligue Amateur a décidé de mettre en pratique rigoureusement ces prescriptions qui servent à la sécurité et au bon déroulement du jeu.

Groupements
Durée de validité et démissions

Le règlement des groupements de l'ASF règle tous les aspects pour les groupements. Il y a lieu de tenir compte notamment des points suivants:

- Les groupements autorisés restent valables aussi longtemps qu'ils remplissent les conditions du règlement.
- **Les démissions** d'un groupement ne sont possibles **que pour la fin d'une saison**. La démission doit être communiquée aux autres clubs appartenant au groupement, par écrit, **jusqu'au 30 avril**.
- De nouveaux groupements ou des modifications pour la saison 2019/2020 doivent être déposées auprès du secrétariat de l'AFBJ **au plus tard jusqu'au 30 juin**. Les formulaires correspondants sont disponibles sur le site internet de l'ASF.
- Un des clubs appartenant au groupement est responsable de l'administration du groupement.
- Dans leur club d'origine, les joueurs ont le droit de jouer avec toutes les équipes correspondant à leur âge.
- Dans les autres clubs appartenant au groupement, les joueurs n'ont le droit de jouer que dans les catégories pour lesquelles le groupement existe. *Ainsi par exemple dans le cas d'un groupement pour des juniors, un junior A peut jouer avec les actifs de son club d'origine, mais pas dans les autres clubs appartenant au groupement*.

Communications concernant le football des juniors

Prescriptions d'exécution AFBJ pour la saison 2018/2019

Pour assurer des compétitions correctes et ordonnées il est nécessaire de prendre en considération les prescriptions d'exécution du département technique. Vous trouvez celles-ci sur le site de l'AFBJ à l'adresse Football des juniors/News et communiqués, ceci pour les catégories suivantes:

- Juniors/juniores filles G jusqu'à D Promo
- Juniors C à A
- Juniors filles FF-15 et FF-19

Elles contiennent les informations les plus importantes concernant le droit de joueur, la durée de jeu, les dimensions des terrains et la direction de jeu.

Communications pour le football scolaire (Coupe CS)

Championnat suisse scolaire 2018/2019

Le ressort du football scolaire a fixé comme suit les dates pour les tournois de qualification se déroulant dans les sous-associations et dans le Jura:

- **Canton de Bern:**
- 24.04., 1.05. et 8.05.2019, à partir de 13h00
  Date de réserve: 15.05.2019
  Tournoi de qualification Mittelland
- 8.05.2019, à partir de 13h00
  Tournois de qualification dans le Seeland, l'Emmental-Oberaargau et l'Oberland
  (date de remplacement: 15.05.2019)
- 8.05.2019
  pour le Jura bernois à La Neuveville.
- 22.05.2019, à partir de 13h00
  tournoi cantonal final au stade du Neufeld à Bern
- 12.06.2019, à partir de 09h00
  tournoi national final à Bâle, installations sportives St. Jakob
- **Canton du Jura:**
  Samedi, 18 mai 2019, 09h00 à 17h00
  Bassecourt: 6^{e} année
  Courtételle: 7^{e} et 8^{e} année
  Vicques: 9^{e} année et 10^{e} années filles
  Delémont: 10^{e} années garçons et 11^{e} année

Les tournois de qualification dans le canton de Bern, le tournoi final du canton de Bern et tournoi final à Bâle auront lieu le mercredi. Nous recommandons aux clubs de tenir compte de ces dates, ceci en prévision des renvois éventuels de matchs.

Communications concernant le football des seniors 50+

Projet pilote dans la région du MFV

L'AFBJ examine l'introduction à partir de la saison 2019/2020 d'un championnat des seniors 50+. En vue d'évaluer l'intérêt des clubs, le MFV prend part à un projet pilote. Durant la période du 26.04. au 21.06.2019, des tournois de quatre équipes seront proposés à sept endroits différents. La durée de jeu est fixée à 20 minutes, le jeu se déroule en travers du terrain de jeu (comme pour les juniors E), sans passeports de joueurs et avec des arbitres de clubs.

Intéressé? N'hésitez pas à consulter le site www.mfv-football.ch/senioren50, pour voir s'il y a encore des places libres et annoncez-vous.

Communication concernant le Futsal

Swiss Futsal championnat de Premier League

Futsal Minerva est champion Suisse de la saison 2018/2019 et participe lors de la prochaine saison à la coupe UEFA. L'AFBJ félicite le club pour ce succès!

Département de jeu/Secrétariat AFBJ